

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW code 01**  
**et hebdomas régionaux**

## **Le ministre Jean Boulet confirme une entente historique avec les carrefours jeunesse-emploi : un investissement de 114,3 M\$ en 2021**

**Montréal, le 22 juin 2021.** – Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, accompagné de l'adjoint parlementaire du premier ministre pour les dossiers jeunesse, M. Samuel Poulin, est fier d'annoncer la signature d'une entente de principe avec les carrefours jeunesse-emploi (CJE), qui prévoit un financement totalisant 32 millions de dollars pour cette année. Cette entente établit les bases d'un nouveau mode de collaboration entre les CJE et le gouvernement du Québec afin d'offrir aux jeunes l'occasion de développer leur plein potentiel.

Plus précisément, l'entente prévoit la création du Programme de soutien financier des carrefours jeunesse-emploi (PSCJE), qui permettra notamment la réalisation de leur mission en garantissant un financement adapté aux interventions à mener auprès des jeunes. Ce programme prévoit deux volets de financement : 28 millions de dollars en soutien à la mission globale et 4 millions de dollars en ententes de subvention pour des activités spécifiques.

En outre, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale accorde pour la dimension emploi une aide financière de près de 63 millions de dollars pour des ententes de service avec les CJE. À cela s'ajoute la somme de 19,3 M\$ allouée par an pour le programme Créneau-Carrefour, piloté par le Secrétariat à la jeunesse.

Rappelons que la mission des 110 CJE est d'accompagner et de guider les jeunes âgés de 16 à 35 ans afin qu'ils se développent pleinement dans le but de réaliser leurs objectifs. Que ce soit pour un retour aux études, un rétablissement personnel ou le démarrage d'une entreprise, les CJE sont l'une des solutions qu'ont les jeunes pour obtenir un soutien personnalisé et adapté à la hauteur de leurs ambitions.

Le gouvernement du Québec reconnaît ainsi l'apport significatif des CJE, en complémentarité avec les autres organismes de différents milieux qui interviennent dans le développement de la jeunesse, ainsi que leur expertise pour les accompagner et les soutenir.

### **Citations :**

« Cette entente historique est le résultat d'une collaboration exemplaire pour revenir au cœur de la mission fondamentale des CJE. Collectivement, nous avons le devoir de participer activement à l'amélioration du soutien offert à nos jeunes, d'autant plus que le contexte de la pandémie les a particulièrement affectés. Cette entente que nous ratifions aujourd'hui est un geste fort de notre gouvernement à l'égard de la mission des CJE. Les besoins en matière de main-d'œuvre sont criants, et nous nous donnons les moyens d'agir concrètement, afin que nos jeunes aient notamment accès à des services, pour les guider dans leurs parcours personnels et professionnels. Notre objectif commun est certainement de pouvoir leur offrir une solution pour qu'ils puissent se développer et participer activement à la société. »

*Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie*

« Par cette entente historique, notre gouvernement donne dorénavant accès aux services des carrefours jeunesse-emploi (CJE) à tous les jeunes du Québec. Il s'agit d'un geste important qui leur permettra de participer pleinement à la société et d'atteindre leurs buts professionnels et personnels. Les 110 CJE du Québec sont un levier incroyable pour faciliter l'accès à un emploi et mieux s'orienter dans les différentes sphères de la vie. Nous avons besoin d'eux plus que jamais. Cette annonce est directement intégrée à la vision de notre plan pour la jeunesse, dévoilé la semaine dernière. Nous sommes dans l'action pour nous assurer que tous les jeunes s'accomplissent et réalisent leurs rêves. »

*Samuel Poulin, député de Beauce-Sud et adjoint parlementaire du premier ministre (volet jeunesse)*

« Le gouvernement de la CAQ vient de corriger la décision unilatérale prise par le précédent gouvernement, qui avait réduit l'action des CJE auprès de la jeunesse. Depuis 2015, tous nos intervenants rêvent de ce grand jour, où ils pourront à nouveau ouvrir grande leur porte pour accueillir tous les jeunes avec cette phrase célèbre: *Bonjour, qu'est-ce que je peux faire pour toi aujourd'hui?* »

*Martine Morissette, présidente du Collectif autonome des Carrefour jeunesse emploi du Québec*

« Cette entente historique est le résultat d'une réflexion soutenue et d'un travail mené sans relâche par les équipes des CJE. La consolidation, le développement et la pérennité des carrefours jeunesse-emploi s'appuient désormais sur une fondation solide qui permettra à tous les CJE de s'adapter continuellement en fonction des besoins de chaque jeune, et ce, afin de les accompagner dans le développement de leur plein potentiel. Le Québec de demain a besoin de tout le monde, sans exception. »

*Serge Duclos, président du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec*

« Les deux regroupements de CJE sont unanimes pour remercier chaleureusement le gouvernement du Québec de la confiance qu'il témoigne aux CJE. Le premier ministre, M. François Legault, son adjoint parlementaire, M. Samuel Poulin, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, ont fait preuve, dans ce dossier, d'un leadership exemplaire. C'est un grand privilège de pouvoir compter sur ce gouvernement, qui reconnaît la contribution unique des CJE à la réussite de la jeunesse du Québec. »

*Collectif autonome des Carrefour jeunesse emploi du Québec et le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec*

#### **Faits saillants :**

- L'entente de principe est signée entre le ministre Jean Boulet, le Collectif autonome des Carrefour jeunesse emploi du Québec et le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec.
- Le PSCJE sera administré par le Ministère.
- Depuis leur reconnaissance en 1995, les CJE sont présents sur le terrain auprès des jeunes de leurs localités, et ce, dans l'ensemble du territoire du Québec. Aujourd'hui, on compte 110 CJE au Québec.

Suivez le Ministère sur les médias sociaux :



[facebook.com/TravailEmploiSolidaritésocialeQuébec](https://facebook.com/TravailEmploiSolidaritésocialeQuébec)



[twitter.com/Gouv\\_MTESS](https://twitter.com/Gouv_MTESS)



[linkedin.com/ministere-travail-emploi-solidarite-sociale-quebec](https://www.linkedin.com/ministere-travail-emploi-solidarite-sociale-quebec)

–30 –

**Sources :**

Maude Méthot-Faniel  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi  
et de la Solidarité sociale  
et ministre responsable  
de la région de la Mauricie  
Tél. : 438 526-8750

**Renseignements :**

Relations avec les médias  
Direction générale  
des communications  
Ministère du Travail, de l'Emploi  
et de la Solidarité sociale  
Tél. : 418 643-9796